

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 MARS 2026

OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES TEOM – VOTE DU TAUX 2026

DE 2026-007

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 9

Absents : 46

- dont ayant donné pouvoir : 5

Votants : 14

-dont « pour » : 13

-dont « contre » : 0

- Abstention : 1

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le Vendredi 06 mars 2026 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 23 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ALBERTINI COLONNA Nicolette CASANOVA David COGNETTI TURCHINI Catherine	GUIDICELLI Mathieu GIUDICELLI Jean	LESCHI Pierre ORSONI Pierre	SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François
--	---------------------------------------	--------------------------------	---

Absents ayant donné pouvoir :

BRUSCHINI Pierre (à Albertini Colonna Nicolette) CASAROMANI Marie Thérèse (à Giudicelli Jean)	COGNETTI Vincent (à Cognetti Turchini Catherine) ROCCHI Ange Toussaint (à Sargentini François)	SALICETI Nicolas (à Orsoni Pierre)	
--	---	------------------------------------	--

Absents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Pierre François ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUNEL Jean Pierre CALISTRI René CIATTONI Michel	COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LECA Jacques LUCIANI François Napoléon MAESTRACCI Jean Felix	MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel RENUCCI Franck	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	--	--

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 06 MARS 2026 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Vu l'article L2224-13 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636B et 1639A du Code Général Des Impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-050 du 26 septembre 2023 portant institution de la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-051 du 26 septembre 2023 portant institution du plafonnement de la TEOM ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-200073138-20260306-2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026
Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président expose que la TEOM est une recette dont le produit est dédié à la couverture des charges du service public de gestion des déchets ménagers ;

Le Président propose aux membres de l'assemblée, conformément au travail des commissions des finances et fiscalité, de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 17%.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire DECIDE

Par 13 Voix pour 0 Voix contre 1 Abstention 0 Non-votant

- De fixer le taux TEOM des ordures ménagères à 17% pour l'année 2026.

*Les signatures sont au registre des délibérations
Omessa, le 06 mars 2026*

*Le Président
François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260306-2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

